

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 19 JUIN 1981



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

ALLOCUTION DU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
MARK MACGUIGAN,
PRONONCÉE LORS DE LA
DEUXIÈME JOURNÉE DU DÉBAT
À LA CHAMBRE DES COMMUNES
SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE,
OTTAWA, LE 16 JUIN 1981

TRADUCTION

Monsieur l'Orateur,

Hier, au cours du débat proposé par le gouvernement, le premier ministre, M. Trudeau, a parlé des points explosifs de la scène internationale compte tenu de l'arrière-plan des difficultés et défis mondiaux. Dans ma propre intervention, j'ai traité de dilemmes précis auxquels nous faisons face dans le cadre des valeurs canadiennes en matière de politique étrangère. Aujourd'hui, par la motion néo-démocrate, nous sommes invités à poursuivre le débat sur les relations internationales du Canada, en nous arrêtant à l'Amérique du Sud et à l'Amérique centrale et, plus précisément, en réfléchissant sur la tragédie du Salvador.

Tous les pays de ces Amériques, sans exception, font partie du Tiers Monde et, dans un débat général sur les affaires extérieures du pays, il m'incombe, je crois, d'exposer en termes généraux certains principes d'ordre général sur notre politique étrangère à l'égard du Tiers Monde pris globalement.

Manifestement, la diversité et les nuances doivent avoir leur place dans mes propos. Les relations du Canada avec les petites îles éloignées ne sont pas les mêmes que celles qu'il peut entretenir avec les vastes pays émergents. Nos voisins n'ont pas la même priorité que les pays plus éloignés. Nous protégeons et chérissons nos liens particuliers avec le Commonwealth et la francophonie.

Bien que le processus de décolonisation soit en grande partie terminé, la situation dans de nombreux pays émergents demeure très instable. Les méthodes gouvernementales et les structures sociales sont souvent encore en évolution ou très précaires. Il est dans l'intérêt de pays démocratiques comme le Canada que les pays du Tiers Monde mettent librement au point leurs institutions qui correspondent aux besoins de leur propre société et constituent le fondement d'un gouvernement stable, tout en protégeant suffisamment les droits de la personne.

Quels qu'aient été les attraits de l'idéologie communiste durant la période postérieure à l'époque coloniale, ils se sont évanouis en présence de l'égoïsme manifesté par l'URSS dans les pays émergents et le médiocre rendement économique de la plupart des pays de l'Europe de l'Est. On a également constaté que l'hostilité viscérale contre les pays occidentaux qui avait souvent caractérisé l'opinion politique des pays émergents il y a vingt ans, s'est estompée. Ces tendances se sont en fait toutes conjuguées pour créer un ensemble de conditions plus propices à la coopération entre le Tiers Monde et les pays occidentaux.

Cependant, le premier principe que le Canada veut faire respecter dans le Tiers Monde, c'est la promotion d'une indépendance véritable, du non-alignement et de la stabilité. En d'autres termes, nous voulons épargner au Tiers Monde la confrontation Est-Ouest plutôt que de vouloir l'y entraîner. Comme je l'ai dit hier, nous tâchons de traiter ces pays selon leurs mérites. Notre idéal, c'est un monde pluraliste qui respecte les objectifs d'indépendance et d'autodétermination des pays du Tiers Monde.

Deuxièmement, nous ne croyons pas que les formes de gouvernement et les systèmes économiques puissent être imposés de l'extérieur. Nous allons, bien sûr, chercher à expliquer aux pays du Tiers Monde pourquoi nous croyons aussi profondément dans les institutions libres et démocratiques, mais leurs caractéristiques sociales, économiques et culturelles sont totalement différentes des nôtres. L'exemple de la réussite de nos sociétés constituera à lui seul l'argument le plus convainquant que nous puissions faire valoir. Mais à moins qu'il y ait une condamnation générale par les pays comme ce fut le cas pour l'Iran, l'invasion soviétique en Afghanistan ou la Rhodésie, nous ne ferons pas obstacle aux échanges commerciaux pour leur faire savoir ce que nous pensons de leur choix. On pourra, à la rigueur, réduire les mesures destinées à favoriser le commerce, comme c'est arrivé en 1977 dans le cas d'un pays industrialisé, l'Afrique du Sud. Mais nous n'avons pas l'habitude, lorsque des gouvernements adoptent des positions que nous n'approuvons pas, de retirer notre aide qui vise à améliorer le niveau de vie de ressortissants de ces pays.

Comme troisième principe, nous comptons fermement que les gouvernements de tous les pays respecteront leurs obligations primordiales et fondamentales envers leurs propres citoyens. La communauté internationale doit s'insurger contre les violations flagrantes des droits de la personne et réagir en conséquence. Quant à la réaction appropriée, je suis en faveur de mesures qui soient efficaces et qui aient des chances réelles de convaincre le gouvernement concerné. Je suis contre les actions théâtrales et l'abandon de mécanismes qui sont profitables aux Canadiens, surtout si l'on sait que cet abandon ne changera rien aux principes ou aux pratiques du gouvernement en cause. Lorsque ce gouvernement étranger est en net progrès au chapitre de la démocratie et du respect des droits de la personne, au lieu d'être en régression, il est essentiel que nous tentions de recourir à des consultations privées pour faire accélérer les choses plutôt que de nous livrer à de virulentes dénonciations.

Quatrièmement, il serait inopportun que notre politique étrangère récompense l'aventurisme et l'ingérence. Les pays du Tiers Monde doivent à tout prix relever des défis formidables. C'est pourquoi nous avons supprimé toute aide aux pays qui utilisent leurs maigres ressources pour se livrer à des guerres de conquête.

Il est possible que ces quatre principes nous éloignent de certains autres pays industrialisés, mais cela n'interdit pas pour autant toute collaboration. Nous étudierons, par exemple, l'invitation des Etats-Unis et du Mexique à travailler de concert au développement économique des Antilles et de l'Amérique centrale. Pour notre part, nous nous sommes déjà attelés à cette tâche dans les Antilles du Commonwealth et nous comptons poursuivre le gros de nos efforts dans ces îles.

Il se peut, qu'en prônant cette initiative, nous ne répondions pas à tous les impératifs du gouvernement américain et même du gouvernement mexicain en matière de politique étrangère, mais je suis confiant que nous pouvons trouver un terrain d'entente dans le besoin primordial de développer la région et, ce faisant, trouver des moyens de concilier nos objectifs divergents. Il n'est pas nécessaire que les intérêts nationaux soient identiques pour qu'on établisse un plan d'action commun.

On a eu trop longtemps tendance à considérer l'Amérique latine et les Antilles comme une seule et même région, oubliant qu'elle compte 39 pays indépendants, colonies et territoires dont les langues officielles sont l'anglais, le français, l'espagnol, le portugais et le néerlandais, qu'au moins vingt de ces pays ont connu au-delà de 150 ans d'indépendance politique et qu'ils ont tous fait partie à une certaine époque des grands empires coloniaux d'Europe. La seule chose qu'ils aient en commun c'est leur héritage colonial, à quoi il convient d'ajouter le fait que l'espagnol est la langue officielle d'un bon nombre d'entre eux.

Mais ces pays ne se ressemblent pas plus que l'Australie et le Canada. Ils ont chacun leur histoire, leur mélange de races, leur développement social, leur statut et leur potentiel économique. Nous devons par conséquent les considérer individuellement.

Certains d'entre eux seront importants pour nous comme marchés à l'exportation, d'autres comme sources de biens d'importation nécessaires. Certains fourniront des immigrants, d'autres constitueront la destination de touristes canadiens.

Certains d'entre eux seront importants à cause de leur rôle dans les affaires internationales, d'autres à cause de leur besoin d'aide en matière de développement, besoin auquel nous pouvons contribuer. Certains partageront nos valeurs politiques. Tous ont des traditions culturelles auxquelles nous nous rattachons et que nous pouvons partager dans l'intérêt réciproque de nos sociétés et de nos peuples.

Pris d'un point de vue économique, ces Etats latino-américains sont tous des pays du Sud. Quel rôle doit jouer le Canada en Amérique latine ou même dans d'autres parties du monde pour promouvoir le dialogue Nord-Sud? Le gouvernement est d'accord avec le point de vue du groupe de travail parlementaire sur les rapports Nord-Sud qui estime que le Canada devrait fonder sur deux grands principes le développement de la politique canadienne en matière de relations Nord-Sud. Tout d'abord, la réciprocité de l'intérêt qu'ont à la fois le Nord et le Sud à régler les problèmes économiques mondiaux. Deuxièmement, l'impératif humanitaire qui nous commande de concentrer notre attention et nos ressources sur les peuples et les pays les plus déshérités de la terre. Ces deux concepts guideront les programmes d'aide du Canada et sous-tendront nos efforts de recherche d'un compromis.

TEXTE

Ni les pays du Nord, ni ceux du Sud ne forment des groupes homogènes. Malgré leur diversité, les pays du Sud tirent leur sentiment d'unité de convictions partagées et d'une perception commune de leur position dans le monde. Ils sont notamment convaincus que le système économique international a trop favorisé les pays riches. C'est pourquoi ils réclament une modification des règles du jeu. Ils veulent que le système penche davantage dans leur sens. Les plus pauvres d'entre eux ont des ambitions plus limitées: ils ne demandent qu'à survivre, qu'à obtenir une certaine amélioration de leur sort et qu'à maintenir intacts leurs sociétés et ce, en dépit de forces et de situations sur lesquelles ils n'ont souvent aucun contrôle.

Nous ne devrions pas nous étonner que les pays en développement cherchent à utiliser les institutions internationales actuelles pour réaliser leurs objectifs. Les nouveaux pays industriels, comme le Brésil, sont de plus en plus actifs au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Le Canada a lui-même contribué à mettre en place les institutions internationales de l'après-guerre parce qu'il les considérait comme un moyen de réduire sa propre vulnérabilité et de susciter de nouveaux modes de coopération internationale.

Malheureusement, ce sont les pays les plus pauvres qui profiteront probablement le moins de toute modification des institutions ou du système des échanges et des paiements que pourraient entraîner les négociations Nord-Sud. C'est sur ces pays les plus pauvres - comme Haïti, le Honduras et la Guyane - que le Canada continuera de concentrer son aide bilatérale. De fait, notre aide publique bilatérale au développement s'est toujours concentrée sur les pays en développement et à faible revenu. Pendant les années 1970, cette concentration a représenté en moyenne 75 p. 100 de nos crédits d'aide publique au développement (APD). Le Canada a tenu la tête du peloton des pays développés pour le pourcentage de l'aide au développement qu'il consacre aux plus pauvres. Le grand objectif du programme canadien de coopération au développement est d'appuyer les efforts que font les pays en développement pour satisfaire eux-mêmes les besoins de leurs populations. A cette fin, le programme bilatéral se concentrera sur trois secteurs prioritaires: l'agriculture, l'énergie et la mise en valeur des ressources humaines. C'est dans ces trois secteurs que les ressources canadiennes sont le mieux adaptées aux besoins des pays en développement. Ces secteurs recevront un traitement prioritaire au cours des prochaines années.

TRADUCTION

L'aide aux pays en voie de développement fait désormais partie de la réalité canadienne. Je voudrais simplement redire que le gouvernement a l'intention d'allouer, d'ici 1985, 0.5 p. 100 de notre produit national brut (PNB) à l'APD et de faire tout son possible pour porter à 0.7 p. 100 son objectif d'aide au développement international d'ici 1990.

Comme certains députés le savent, la promotion des consultations avec les Organisations non-gouvernementales (ONG), les chefs religieux ainsi que les milieux industriels et commerciaux m'intéresse tout particulièrement et j'ai été impressionné par l'importante participation morale et intellectuelle de ces groupes à l'effort global que déploie le Canada en faveur du développement des pays du Tiers Monde. Je voudrais rendre hommage au travail impressionnant qu'effectuent les ONG et les groupes de missionnaires en Amérique latine et je tiens à réaffirmer solennellement que notre gouvernement continue à appuyer financièrement les initiatives prises par des particuliers dans notre pays.

Je voudrais dire quelques mots d'une question humaine grave qui a des répercussions négatives sur les perspectives de développement économique et social de nombreux pays en voie de développement. Je veux parler du problème international des réfugiés qui prend des proportions littéralement alarmantes.

Il existe de par le monde environ dix millions de réfugiés et un nombre encore plus grand de personnes dites déplacées. La situation sur le continent africain qui a vu le nombre de ses réfugiés quintupler au cours des dernières années est particulièrement préoccupante et a conduit la communauté internationale à réunir une conférence à Genève au mois d'avril sur l'aide internationale aux réfugiés africains, conférence à laquelle j'ai participé. A cette occasion, le Canada s'est engagé, pour cette année seulement, à verser 22 millions de dollars du milliard qui est nécessaire à long terme pour assurer des secours humanitaires, réinstaller localement ou éventuellement à rapatrier les cinq millions de réfugiés en cause.

Il y a aussi de gros problèmes de réfugiés dans le centre et le sud-est de l'Asie et en Amérique latine auxquels aucune solution ne semble exister. Sans compter les graves problèmes d'ordre humanitaire qu'elles soulèvent, ces situations constituent une charge à la fois économique, sociale et politique pour les pays qui donnent asile, mettant souvent en péril la stabilité des pays et des régions concernées. Voilà pourquoi le Canada tout en contribuant lui-même au soulagement de ces malheureux, a pris certaines initiatives à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à la Commission des Nations Unies pour les droits de la personne, et il a aussi profité des sommets économiques pour soulever les problèmes fondamentaux d'ordre politique et des droits de la personne qui sont presque toujours à l'origine des exodes massifs.

Mon ministère prépare également d'autres initiatives. Je me réjouis en particulier que le prince Sadruddin Aga Khan ait accepté de servir de rapporteur spécial de la Commission des droits de la personne qui étudie les liens entre les exodes massifs et les violations des droits de la personne. Cette entreprise est le fruit des efforts canadiens et au cours de ma visite à Genève en avril dernier, j'ai assuré au prince que le Canada l'appuierait énergiquement dans sa délicate mission.

Je suis heureux de savoir que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Axworthy, participera au débat aujourd'hui et qu'il dira à la Chambre comment son ministère contribue à l'établissement des réfugiés en provenance de l'Amérique latine.

J'ai signalé hier l'importance pour le Canada d'entretenir des rapports commerciaux ainsi que la croissance de nos échanges avec le Tiers Monde. L'Amérique latine en fournit une saisissante illustration: en 1979, cinq de nos 25 principaux associés commerciaux étaient des pays en voie de développement situés dans l'hémisphère occidental.

Malgré l'absence de liens politiques étroits, le Canada ayant reconnu que le développement de l'Amérique centrale nécessitait une aide substantielle, s'est empressé de montrer l'exemple en offrant, depuis 1972, \$60 millions en aide bilatérale. Ce sont les pays les plus pauvres, soit le Honduras et le Salvador qui ont bénéficié du gros de cette aide.

J'en arrive enfin à la partie la plus concrète de la motion qui exhorte le gouvernement "à prendre des mesures en vue de parvenir à un règlement négocié de la guerre civile tragique qui sévit au Salvador".

Les liens qui unissent le Canada et le Salvador - liens historiques, linguistiques, culturels, commerciaux et autres - sont relativement ténus comparativement à ceux qui nous unissent avec d'autres pays et plus particulièrement les pays de l'hémisphère central. Le Salvador ne compte que 40 résidents canadiens et environ 100 Salvadoriens immigrer au Canada chaque année. Nous investissons moins de dix millions de dollars au Salvador et quant à nos exportations, elles ne se chiffraient en 1980 qu'à environ 15 millions. Les relations que nous entretenons avec le Salvador sont avant tout des relations d'aide, mais tous les programmes d'aide ont été interrompus en raison des troubles que connaît actuellement le pays.

Mais ce n'est pas parce que nous n'avons pas de liens historiques de longue date avec le Salvador que nous ne nous intéressons pas pour autant à ce qui se passe, que nous ne nous intéressons pas en particulier aux actes de violence et à la violation continuelle des droits de la personne, traits caractéristiques de la situation politique dans ce pays actuellement. A ce titre, la position du gouvernement canadien est claire.

Notre pays s'oppose catégoriquement aux ventes d'armes aux forces en présence au Salvador comme je l'ai indiqué clairement ici même le 9 mars dernier. Notre pays continue de s'opposer aux violations des droits de la personne lors de rencontres bilatérales et multilatérales. Nous pensons également qu'une solution politique est toujours possible pour le Salvador.

Le président Duarte a prévu des élections pour 1982 en vue d'élire une assemblée constituante. Il a invité tous les partis politiques à se faire connaître en vue de ces élections, y compris les groupes extrémistes qui souhaitent déposer les armes. Il se dit désireux d'ouvrir le dialogue avec la gauche et de discuter avec elle de la procédure électorale et du contrôle du déroulement des élections. Il a aussi fait savoir clairement qu'il se refusait à négocier la formation d'un gouvernement de coalition non élu et qu'il n'accepterait pas d'offres de médiation de tierces parties, qu'elles viennent

de pays voisins comme le Venezuela et le Mexique ou de l'Internationale socialiste qui aide le Front démocratique révolutionnaire (FDR).

Le leader du Nouveau parti démocratique (NPD) est d'accord avec le FDR pour dire que les élections prévues par la junte ne sont qu'un simulacre de démocratie dans les circonstances actuelles et qu'elles n'offrent pas une solution politique valable au conflit. De nombreux pays avec lesquels nous entretenons des relations amicales ne sont pas de cet avis. C'est le cas du Venezuela et du Costa Rica.

Il est exact que la tenue d'élections cause d'énormes problèmes. Le Salvador n'est pas réputé pour ses traditions démocratiques. De plus, extrémistes de gauche et de droite sont en lutte armée et, de part et d'autre, on n'est pas véritablement intéressé à voir s'instaurer une démocratie libérale.

Il y a également lieu de reconnaître que beaucoup, en position d'autorité au Salvador, particulièrement dans les forces armées, ne se réjouissent pas à l'idée d'élections. Le président Duarte a accompli de grands progrès en obtenant de ceux-là qu'ils s'inclinent devant la volonté du peuple qui s'exprimera aux élections prévues pour 1982 et 1983. Il ne fait aucun doute, cependant, que si le président se voyait dans l'obligation de négocier la formation d'un gouvernement de coalition non élu ou une autre forme de partage du pouvoir tel que préconisé par le FDR et le chef du NPD, il pourrait fort bien être renversé et alors les perspectives de l'établissement dans ce pays d'une véritable démocratie s'évanouiraient pour de bon.

L'hésitation manifestée par le président Duarte à négocier avec la gauche se comprend également à la lumière des renseignements découverts dans les documents saisis en avril. Le FDR n'a pas nié l'authenticité de ces documents dans lesquels sont exposés les objectifs de la gauche pour les négociations en question et que voici: il faudrait, premièrement, prolonger le conflit qui tourne au désavantage des forces révolutionnaires; deuxièmement, brouiller le parti démocratique chrétien du président Duarte avec les forces armées; troisièmement, présenter la gauche comme un élément pacificateur; enfin, quatrièmement, dénoncer le parti démocratique chrétien comme servant de façade à un gouvernement contrôlé par les militaires.

Toutefois, le Canada ne saurait nier à première vue, au contraire du chef du parti néo-démocrate, la possibilité d'élections équitables dans ce pays. En effet, le Zimbabwe a pu tenir des élections malgré une situation également difficile. Le président Duarte aurait déclaré que l'Organisation des Etats américains pourrait surveiller à loisir les élections dans son pays. Ses propos ont été rapportés dans le numéro du 6 mars dernier du New York Times:

"Nous comptons inviter l'Organisation des Etats américains non seulement à nous envoyer une mission protocolaire mais également des représentants de toutes les Amériques pour surveiller nos élections et veiller à ce que les citoyens puissent se prononcer en toute liberté."

Comme je le disais l'autre jour devant le comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, si nous sommes sollicités à cette fin et que nous estimons pouvoir nous montrer d'une utilité quelconque, nous envisagerions volontiers de prendre part à cette mission.

A notre avis, le président Duarte mérite qu'on lui donne une chance de régler le conflit politique qui déchire son pays de la façon la plus démocratique possible, c'est-à-dire avec des élections tenues librement. Fondateur du parti démocrate chrétien, il a lutté toute sa vie durant pour la sauvegarde de la démocratie. Il a fait la campagne électorale de 1972 avec le chef actuel du FDR, M. Guillermo Ungo, et a remporté les élections. Les militaires ont étouffé cette victoire et Duarte a été emprisonné, frappé et torturé. Exilé au Venezuela, il a été l'un des chefs du mouvement d'opposition qui a fini par renverser le président Romero en octobre 1979. Revenu dans son pays natal 13 jours seulement après la révolution, il est nommé au gouvernement en mars 1980 pour accéder en décembre à la présidence qui lui avait été régulièrement dévolue en 1972.

Il est bizarre que le FDR fasse pression sur Duarte pour qu'il négocie avec lui dans le but sans doute de procéder à une sorte de partage des pouvoirs par une sorte d'anticipation sur l'appui électoral de la population au nom bien sûr de la démocratie.

Je pense que beaucoup d'hommes et de femmes de bonne foi ont commis une tragique erreur de calcul à la fin de 1979 et au début de 1980. Ils ont cru voir au Salvador les mêmes conditions qui avaient régné au Nicaragua avant le renversement de Somoza. Ils ont calculé que les groupes armés de gauche gagneraient sans tenir compte de ce que le régime répressif du général Romero avait déjà été renversé. Ces hommes et ces femmes, d'opinion essentiellement modérée et dont beaucoup sont représentés au FDR, des gens qui appartiendraient à tous les partis politiques du Canada s'ils étaient ici comme l'a dit le chef du NPD, ont maintenant partie liée avec des compagnons de route extrémistes.

Si le FDR est vraiment désireux de voir instaurer la démocratie au Salvador, s'il n'est pas un simple paravent pour des groupes de révolutionnaires marxistes armés, il a le devoir

de se rallier au gouvernement Duarte pour veiller à ce que les élections qui doivent avoir lieu dans neuf mois à peine, se déroulent dans de bonnes conditions.

Le chef du NDP, M. Broadbent, a aussi un devoir à cet égard. La plupart des formules qu'il propose postulent un règlement qui soit le résultat du compromis, ce qui est justement la cause que défendent les révolutionnaires. En appuyant les forces révolutionnaires dans leur désir de partager le pouvoir avant les élections, il risque de contribuer à prolonger les souffrances des Salvadoriens et à entraver de ce fait la solution politique souhaitée par tous les députés représentés à la Chambre. Pour reprendre ses propres termes, il ajoute un semblant de respectabilité à la position des rebelles.

En fin de compte, quel est le devoir du gouvernement? C'est de ne pas chercher à s'arroger, de l'extérieur, le droit de résoudre les problèmes du Salvador et encore moins de définir au préalable les termes de leur solution. C'est au contraire d'avoir suffisamment de modestie pour laisser à la population du Salvador le soin de décider de son avenir par le scrutin. Cela ne mènera peut-être pas au pouvoir politique l'opposition socialiste du Salvador à laquelle l'Internationale socialiste et son distingué représentant sont attachés. Mais quelle que soit l'issue de la consultation, je pense que cette voie est la bonne; en tout cas, c'est la voie démocratique.

Sur le plan humain, la situation du Salvador est tragique. Notre rôle est de témoigner notre solidarité, d'offrir notre aide, de favoriser une solution qui corresponde aux désirs et aux besoins de la population et de nous opposer aux autres d'actes de terrorisme criminel. Nous n'avons pas à nous charger du rôle principal dans la solution de la crise. Cette voie conduirait à un autre drame, le nôtre. Les gouvernements du Tiers Monde sont peu enclins à reconnaître que leurs drames sont les nôtres. La modestie, la patience et le sentiment de nos propres lacunes sont parfois les vertus les plus difficiles à pratiquer, mais je recommande au chef du NDP et à mes collègues de s'y appliquer. L'indépendance véritable du Tiers Monde ne peut exister sans qu'ils soient indépendants aussi de nous. Nous nous tenons trop à notre propre indépendance pour ne pas respecter celle des autres. Voilà la voie que nous entendons continuer de recommander à tous les gouvernements.